

Editorial

« Alors s'assit sur un monde en ruine une jeunesse soucieuse ».

Alfred de Musset – La confession d'un enfant du siècle

Mondialisation, financiarisation nous touchons aujourd'hui du doigt tout ce que ces concepts peuvent avoir de très concret et engendrer de tensions. C'est un lieu commun de constater que la répartition des richesses dans le monde et, à un niveau plus proche dans un pays comme le nôtre, illustre ce clivage désormais béant entre ceux qui bénéficient de la mondialisation et ceux qui en sont exclus et qui, après avoir été mis en concurrence avec les travailleurs chinois, le sont aujourd'hui avec des robots, dernier avatar de la digitalisation.



Les conflits sociaux révèlent un malaise bien plus profond que celui suscité par le poids des taxes sur l'essence. Ils reflètent le déclassement, le désenchantement, le sentiment d'inadaptation au monde ou d'inadaptation du monde selon le point de vue. Que dire, dans ce contexte, de la finance et de son évolution ? Nous avons à maintes reprises attiré l'attention dans nos news letters sur les risques que portait en germe l'exubérance des marchés stimulés par des banques centrales soucieuses de maintenir à flot ce vieux monde qui prend l'eau de toutes parts. Mesures non conventionnelles, quantitative easing, taux négatifs, tout a été fait pour que l'orchestre continue à jouer sur le pont du Titanic. Y aura-t-il assez de chaloupes pour tout le monde, rien n'est moins sûr. Même le FMI dénonce aujourd'hui les excès du capitalisme, quelle conversion !... Nous vous avons donné quelques pistes dans notre précédente news letter pour préserver votre patrimoine dans la tourmente qui s'annonce. Nous ne pouvons que vous y renvoyer. Mais c'est aussi dans ces moments que certains pourront tirer leur épingle du jeu dans la redistribution des cartes qui se profile sur les marchés. Un seul problème, l'Europe est exposée à une crise politique qui accentue les difficultés : l'Allemagne n'est plus une locomotive efficace, la France est plombée par ses problèmes structurels, l'Italie est déjà ailleurs et le reste est pétrifié, d'où une entrée en récession plus tôt que prévu.

Bonne année quand même...

Le Prochain Petit déjeuner de Synthèse Finance

7 Février 2019

Loi de Finance

SAS SYNTHÈSE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

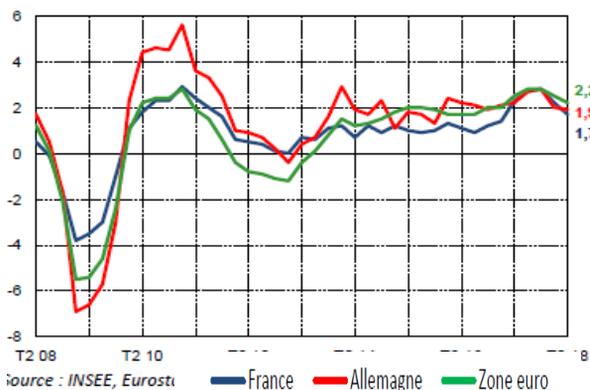
☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com

Sommaire

- L'environnement économique et monétaire
- Le Contexte des Marchés
- Projet de loi de Finance 2019
- Percevoir des dividendes en SAS ou en SARL : une différence ?

Evolution du PIB - Zone Euro

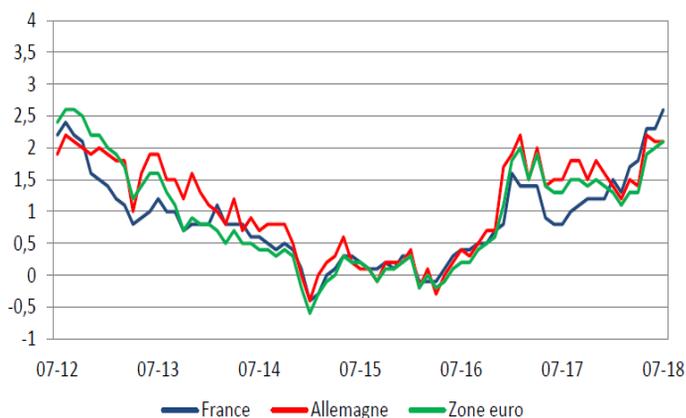
PIB réel, glissement annuel en %



Les économies européennes devront désormais s'accommoder d'une croissance « molle » autour de 2%. Difficile dans ces conditions de créer suffisamment d'emplois dans des économies où le poids des générations post baby-boom devient lourd à supporter.

Prix à la consommation : Indices harmonisés

Glissement annuel en pourcentage



L'INFLATION, LE RETOUR

Le retour de l'inflation autour de l'objectif structurel de 2 % marque le signal de la fin des politiques accommodantes des banques centrales. La difficulté sera de stabiliser cette inflation alimentée par le prix du pétrole.

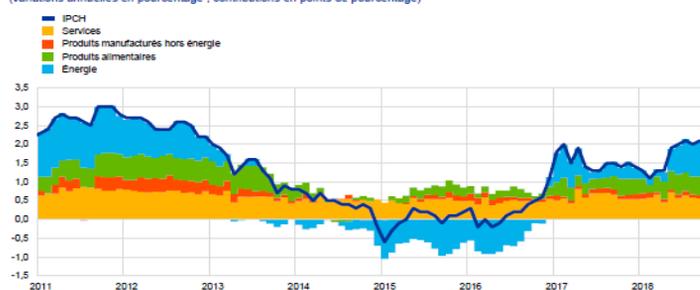
INFLATION

L'inflation est de retour mais c'est le prix de l'énergie qui à nouveau tire les indices depuis 2017 et les gilets jaunes sont sensibles aux composantes de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – établi au niveau de l'Union Européenne) !!



Contributions des composantes à la hausse de l'IPCH total dans la zone euro

(variations annuelles en pourcentage ; contributions en points de pourcentage)



Sources : Eurostat et calculs de la BCE.
Note : Les dernières observations se rapportent à septembre 2018.

SAS SYNTHÈSE FINANCE

Bâtiment Le Louberance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

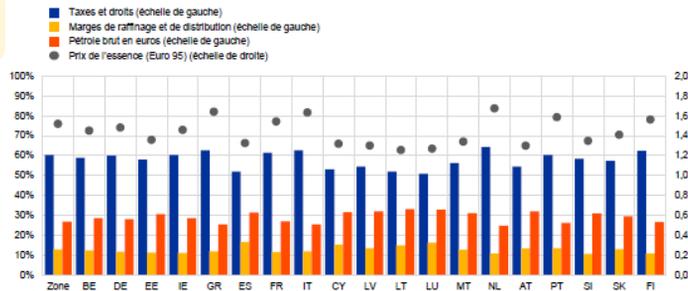
☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com - @ : synthese-finance.com

Prix de l'essence



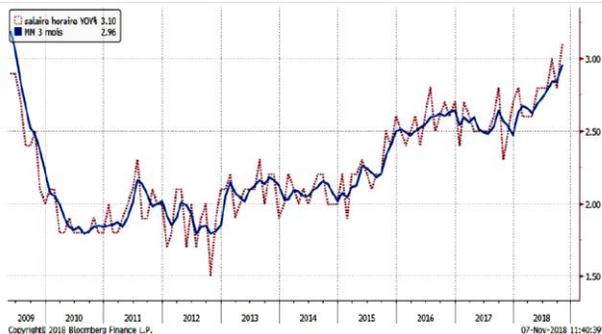
Mais tous les pays de la zone sont logés à la même enseigne...

(échelle de gauche : pourcentages ; échelle de droite : euros par litre)



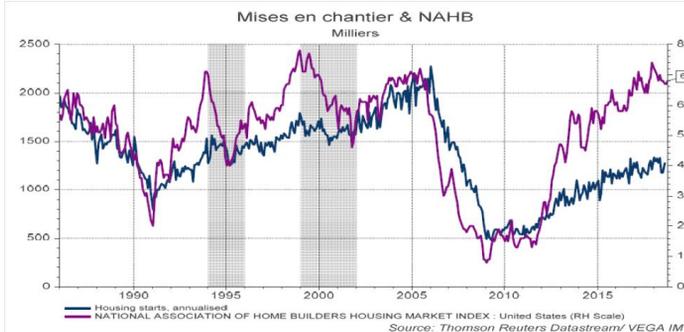
Sources : Bloomberg, Commission européenne et calculs de la BCE.
 Note : Les marges de raffinage sont calculées comme la différence entre les prix du pétrole raffiné et du pétrole brut et les marges de distribution sont calculées comme la différence entre les prix de l'essence avant impôts et les prix du pétrole raffiné.

SALAIRES US



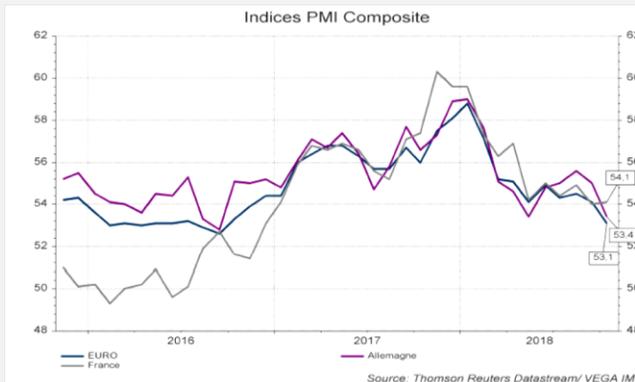
Aux US tout va bien : plein emploi et croissance des salaires depuis 2015

IMMOBILIER USA



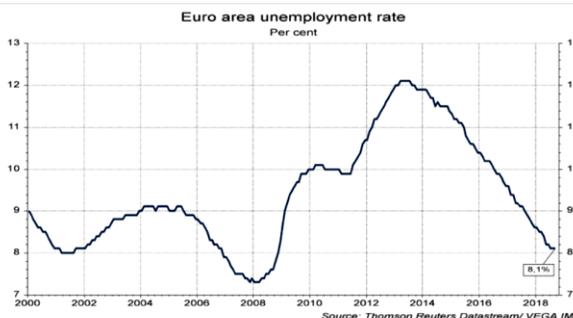
Après l'effondrement post crise des sub-primes l'immobilier est reparti...

Indice PMI France / Allemagne



En revanche la Zone Euro semble prise à contre-pied : déjà la fin du cycle ?

Zone Euro Taux de Chômage



Zone Euro : un taux de chômage en forte baisse mais avec des disparités très sensibles selon les pays

Synthèse



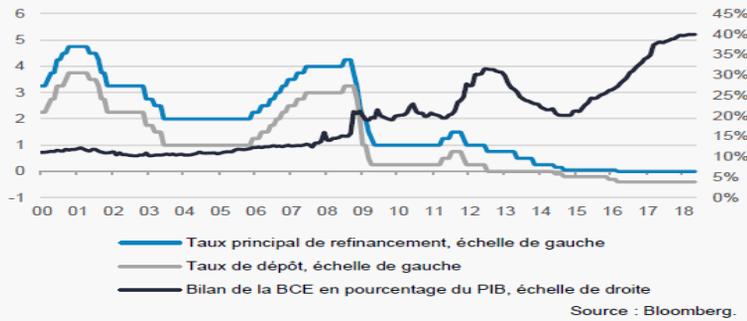
Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com - @ : synthese-finance.com

Zone Euro : politique monétaire

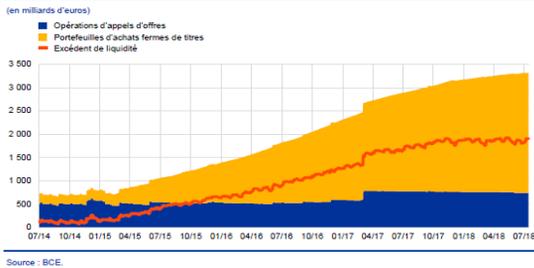
Une politique monétaire toujours accommodante : depuis 2014 la zone Euro vit dans un contexte de taux négatifs et les interventions massives de la BCE ont alimenté son bilan qui représente désormais plus de 40 % du PIB de la zone ! Une situation inédite qui rend difficile la mise en place de mesures fortes en cas de nouvelle crise financière.

Zone Euro : Politique Monétaire



Interventions BCE

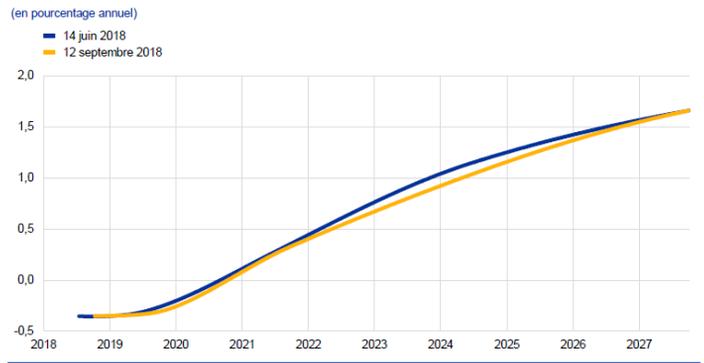
Évolution des opérations d'open market et de l'excédent de liquidité



La BCE a arrosé la Zone Euro de liquidités : près de 3500 milliards d'euros ont été déversés sur les marchés !! Près de 2 fois le PIB de la France...avec des résultats qui illustrent l'efficacité toute relative des politiques monétaires

Zone Euro : encore 18 mois de perspective de taux négatifs mais des tensions risquent d'apparaître compte tenu de la forte hausse des taux US

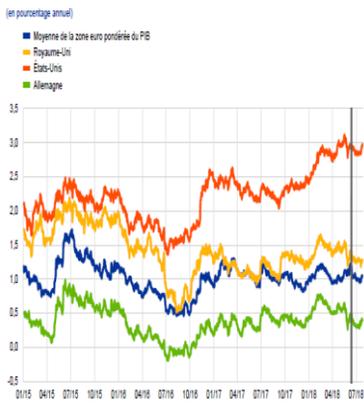
Taux anticipés de l'Eonia



Taux d'intérêt anticipés

TAUX À 10 ANS USA / ZONE EURO

Rendements des obligations souveraines à dix ans



Des écarts de taux à long terme qui seront de plus en plus difficiles à tenir : la hausse des taux aux Etats Unis a été initiée par la FED dès la mi 2016. De nouvelles hausses sont annoncées fin 2018 et en 2019. Pour l'instant c'est le statu quo en zone euro avec un écart de taux de chaque côté de l'Atlantique qui n'est pas sans conséquences sur les mouvements de capitaux et le niveau du dollar / Euro.

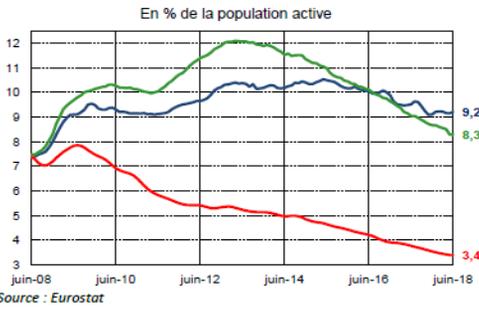
ZONE EURO ACTIVITÉ EN VOLUME

PIB en volume de la zone euro, indicateur du climat économique (ESI) et indice composite des directeurs d'achat pour la production (PMI)



Zone Euro : déjà la fin du cycle malgré les efforts de la BCE ? Politique monétaire non conventionnelle ou pas la théorie des cycles semble s'imposer...

Taux de Chômage



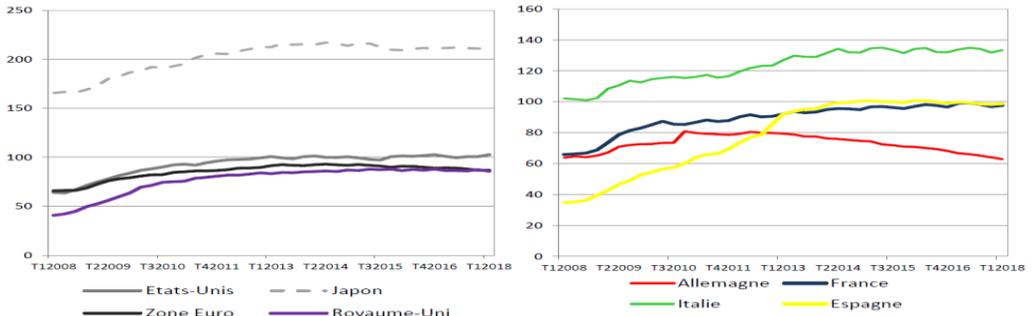
La France reste pénalisée par un taux de chômage structurel élevé contre-coup d'un modèle social qui amortit les crises mais qui génère de l'inertie et des frustrations. La crise actuelle se nourrit en partie de ce mal français...

--- France --- Zone Euro --- Allemagne

DETTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

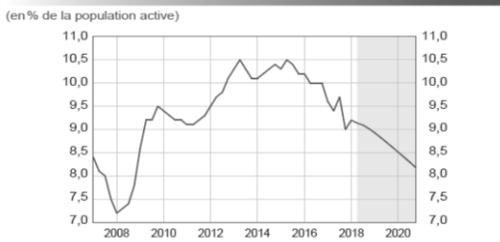
Les déficits publics restent très élevés et continuent de s'alourdir dans certains cas générant un risque potentiel fort de nouvelle bulle financière. En zone euro seule l'Allemagne a clairement inversé la tendance. De l'autre côté de l'Atlantique l'endettement public et privé a continué de prospérer. La politique de relance aux US commence à se heurter à une nette hausse des salaires préfigurant une fin de cycle.

Dettes des administrations publiques (en% du PIB)



FRANCE : UN CHÔMAGE

STRUCTUREL ENCORE IMPORTANT...



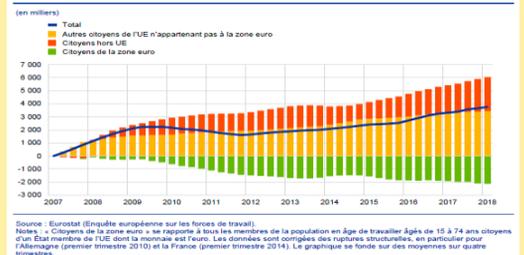
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2018, projections Banque de France sur fond bleuté.

En France les projections tablent sur un retour du chômage autour de 5 % d'ici 2 ans (dans le meilleur des cas !!). Il aura fallu plus de 12 ans pour retrouver la situation qui existait au moment de la crise de 2008..

POPULATION ACTIVE

Le « grand remplacement » à l'œuvre dans les statistiques, Très surprenant ce graphique de la BCE qui illustre l'origine géographique de la « population en âge de travailler » et qui met en lumière l'afflux de citoyens en provenance de pays « hors UE »

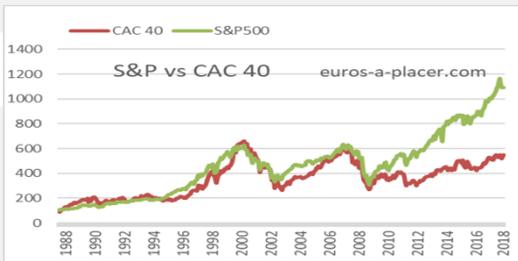
Variations cumulées de la population en âge de travailler dans la zone euro depuis le premier trimestre 2007 par nationalité



LE CONTEXTE DES MARCHÉS

- L'année 2018 sera décevante en termes de performances mais après 10 ans de dé-corrélation par rapport aux fondamentaux avec une bourse euphorique et une économie réelle en croissance molle :
 - Données maco-économiques : USA toujours l'euphorie mais on commence à se poser des questions / L'Europe toujours en panne (Brexit, Italie et maintenant France...)
 - Un marché plus inquiet que ce que montrent les seuls indices : la volatilité s'accroît
 - Un décrochage des petites valeurs mais les indices américains sont tirés par les GAFA
- **Conclusion : des arbitrages nécessaires dans les portefeuilles**
 - Des portefeuilles plus mobiles : attention au poids croissant des grandes capitalisations
 - Une attention plus importante à l'endettement dans le choix des valeurs
 - L'acceptation d'une prise de risque sur des sociétés qui ne traversent que des difficultés passagères, ou dont les cours de Bourse exagèrent les difficultés
 - Mais un marché globalement inquiet qui entre dans une zone d'incertitudes et de turbulences

INDICES US ET FRANCE



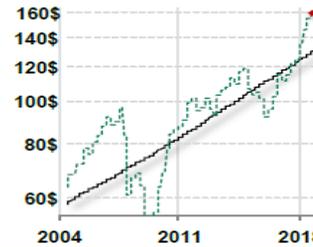
L'euphorie américaine : le CAC 40 est largué !! Standard & Poors Vs Eurostoxx : l'indice américain atteint des sommets, dopé par les GAFA. Apple et Amazon capitalisent chacun plus de 1000 milliards de \$!... Lorsque l'on sait que le trading automatique initié par des robots représente entre 70 et 90 % des flux on peut être sceptiques sur les valorisations atteintes.

BÉNÉFICES / PER

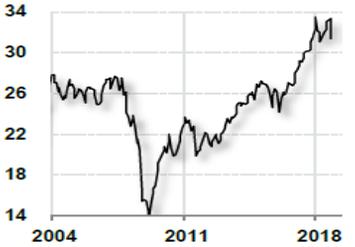
La bourse US bat tous les records : les PER sont largement supérieurs à ceux d'avant la crise de 2008

2- En altitude

Bénéfices par action des sociétés de l'indice Standard & Poor's 500 :
— Tendanciels ; - - - Instantanés



Ratio cours sur bénéfices par action des sociétés de l'indice Standard & Poor's 500, ajustés du cycle :



Sources : Thomson Reuters, Shiller, BNP Paribas

STANDARD & POORS 500



Mais y compris aux US, après 10 ans de croissance les marchés commencent à être secoués

NOUVELLE BULLE SUR LES MARCHÉS

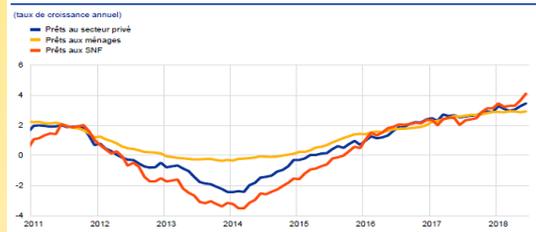
La politique monétaire accommodante des banques centrales n'a stimulé la demande de crédit qu'à partir de 2014. Une inertie qui aura pour l'essentiel profité aux marchés financiers inondés de liquidités. L'économie réelle n'aura que peu bénéficié de ces « largesses » des banques centrales. Le bilan restera à tirer de ces politiques monétaires...

CAC 40



Glissade du CAC 40 : + 50.4 % sur 10 ans mais - 9.3 % depuis de l'année

Prêts au secteur privé



Source : BCE.
Notes : Les prêts sont corrigés des cessations de prêts, de la trisuration et de la centralisation de trésorerie notonnelle. La dernière observation se rapporte à juin 2018.

2019

L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 2019. Le texte est actuellement en discussion devant le Sénat. Dans une quinzaine de jours la version définitive du texte nous sera livrée.

A ce stade du débat devant l'Assemblée Nationale, quelles sont les principaux amendements adoptés ?



L'abus de droit

La charge de la preuve

Pour les rectifications notifiées à compter de 2019, la charge de la preuve incomberait toujours à l'administration, y compris en cas d'avis favorable pour cette dernière émis par le Comité de l'Abus de droit.

But principalement fiscal

Le législateur a prévu un abus de droit par fraude à la loi en présence d'un motif **PRINCIPALEMENT** fiscal. Le dispositif actuel fait référence au motif **EXCLUSIVEMENT** fiscal.

Remarque : Une mesure identique avait été adoptée par la loi de finances pour 2014, mais avait été censurée par le Conseil Constitutionnel.



La défiscalisation immobilière

Aménagements du dispositif Pinel

De 2019 à 2021 le dispositif Pinel serait, sous conditions, éligible à certaines opérations de réhabilitation de logements en centre-ville.

Cette mesure est adoptée en complément des dispositions de la Loi ELAN du 23 novembre 2018. Par ailleurs, la date limite de signature de l'acte authentique d'achat en VEFA en zones B2 et C serait reportée au 15 mars 2019.

Prorogation du régime Censi-Bouvard

Le dispositif applicable à certains LMNP serait prorogé pour trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Souscription au capital de sociétés : réduction Madelin

La loi de finances pour 2017 a prévu pour certains investissements la majoration du taux de la réduction d'impôt à 25% (au lieu de 18%) jusqu'au 31 décembre 2018. Ce terme serait repoussé d'une année.

Crédit d'impôt pour la transition énergétique

Il est prévu une énième modification du régime. Les dépenses visées sont celles relatives à la pose d'équipements de chauffage et de dépose de cuve à fioul.

Les plus-values des particuliers**L' exit-tax**

Pour les transferts de domicile à l'étranger réalisés à compter de 2019, le dégrèvement d'exit-tax interviendrait 2 ans après le transfert. Cependant, ce délai serait de 5 ans pour les patrimoines les plus importants (Valeur globale des titres supérieure à 2 570 000 €).

Les opérations d'apport-cession**Dispositif actuel :**

L'article 150-0 B ter du CGI prévoit un report obligatoire d'imposition des plus-values d'apport de titres réalisées par les personnes physiques, lorsque l'apport est fait au profit d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés contrôlée par l'apporteur. Ce report d'imposition prend fin lors de la cession à titre onéreux, du rachat, du remboursement ou de l'annulation des titres apportés à la société bénéficiaire dans un délai de trois ans à compter de l'apport.

Le report d'imposition de la plus-value d'apport de titres à une société contrôlée par l'apporteur n'est pas remis en cause en cas de cession des titres apportés dans les trois ans suivant la réalisation dudit apport, à condition qu'au moins 50% du produit de cession soit réinvesti dans une activité économique.

Modifications envisagées :

Pour les apports réalisés à compter de 2019, le quota de réinvestissement serait porté de 50% à 60%. Sous réserve du respect de plusieurs conditions, le réinvestissement pourrait se faire par la souscription de parts de certaines structures de capital investissement.

Le dispositif DUTREIL

L'article 16 procède à la modernisation du dispositif fiscal en faveur de la transmission à titre gratuit des entreprises, dit « Dutreil transmission ».

- En cas de cession ou de donation de titres inclus dans un ECC (Engagement Collectif de Conservation) par un héritier ou donataire à un autre associé de l'engagement collectif, l'exonération partielle ne serait plus remise en cause qu'à hauteur des seuls titres « pactés » cédés ou donnés.
- L'apport de titres à une société holding en cours d'engagement collectif serait permis ainsi que l'apport de titres d'une société holding détenant elle-même directement des titres de la société objet du pacte Dutreil. Par ailleurs, l'apport est en outre facilité en n'exigeant plus de la holding d'apport qu'elle soit exclusivement détenue par les bénéficiaires de l'exonération et que son actif soit uniquement composé des titres apportés. (L'actionnariat de la holding et son actif pourront ainsi, dans certaines limites posées par la loi, être diversifiés).
- L'article 16 supprime également l'obligation déclarative annuelle de fourniture à l'administration d'une attestation permettant de contrôler le respect des engagements souscrits. Une telle attestation ne sera réclamée au redevable qu'en début et en fin de pacte et, le cas échéant, sur demande de l'administration seulement, en cours de pacte.
- Enfin il est confirmé que le principe du caractère figé des participations à chaque niveau d'interposition s'applique également pendant la phase d'engagement individuel de conservation des parts ou actions.

Les impatriés

Le régime des impatriés, est défini à l'article 155 B du CGI. Un nouveau régime d'exonération s'appliquerait aux suppléments de rémunération directement liés à l'exercice de leur activité en France perçus par les personnes directement recrutées à l'étranger par une entreprise établie en France ou appelées par une entreprise étrangère auprès d'une entreprise établie en France (mobilité interne au sein d'un groupe international). L'exonération porterait dans les 2 cas, soit sur le montant réel de la prime d'impatriation, soit, sur option, sur 30% de la rémunération nette totale. La mesure concernerait les rémunérations dues à compter du 1^{er} janvier 2019 aux personnes dont la prise de fonction en France intervient à compter du 16 novembre 2018.

**A RETENIR ! Un petit Déjeuner SYNTHÈSE FINANCE
aura lieu le 7 Février 2019 sur le thème de la Loi de Finance 2019**



SAS SYNTHÈSE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com

Percevoir des dividendes en SAS ou en SARL : une différence ?



Les règles fiscales applicables à la distribution des bénéfices aux associés ont beaucoup évolué ces dernières années. Existe-t-il aujourd'hui une forme de société qui bénéficie d'un meilleur traitement fiscal que les autres ? Nos explications et conseils...

Concernant les impôts :

La « Flat tax » pour tous, peu importe la forme juridique de la société qui distribue les dividendes : depuis le 01.01.2018, le prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) s'applique à hauteur de 30 % du montant brut des revenus perçus par l'associé. Ce taux se ventile entre l'impôt sur le revenu (12,8 %) et les prélèvements sociaux (17,2 %). Exemple : 10 000 € de dividendes se traduisent par 3 000 € de prélèvements, soit 7 000 € de revenu net d'impôt.

A défaut c'est l'application du barème progressif de l'IR. S'ils y ont intérêt, les contribuables conservent en effet la possibilité de soumettre leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, l'abattement de 40 % demeure applicable alors qu'il est supprimé dans le cadre de l'imposition au prélèvement forfaitaire unique.

Exemple : 10 000 € de dividendes perçus ouvrent droit à 4 000 € d'abattement. Au final, seuls 6 000 € seront ajoutés au revenu imposable du foyer fiscal, pour être soumis au barème progressif de l'impôt.





Concernant les charges sociales

Deux possibilités

- Application des prélèvements sociaux au taux de 17,2 % : les associés soumis à ce taux de prélèvement sont les dirigeants « assimilés salariés » relevant du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL, les présidents de SAS ou SA de même que les associés n'exerçant aucune activité dans l'entreprise. Ces prélèvements sociaux se ventilent entre prélèvement social (4,5 %), contribution additionnelle (0,3 %), CSG (9,9 %), CRDS (0,5 %) et prélèvement de solidarité (2 %).
- Ou application des cotisations sociales à 45 % environ : dès lors que vous êtes associé gérant unique d'EURL, associé gérant « majoritaire » de SARL ou bien encore associé gérant de SNC, vous êtes affilié à la Sécurité sociale des indépendants (SSI, ex-RSI) en votre qualité de travailleur non salarié. Or, depuis le 01.01.2013, la part des dividendes perçus par le TNS, son conjoint, son partenaire pacsé ou ses enfants mineurs, qui exercent leur activité dans une société relevant de l'IS, est assujettie aux cotisations sociales pour la fraction supérieure à 10 % du capital social. Cette part, appréciée individuellement, est, socialement parlant, un complément de rémunération octroyé au dirigeant.

L'impact du montant du capital social



Application du taux de 17,2 % jusqu'à 10 % du capital social : les dividendes distribués au profit des TNS dans le respect de ce plafond fixé à 10 % ne sont donc pas considérés comme une rémunération et échappent, par conséquent, au SSI pour ne supporter que 17,2 % de prélèvements.

Exemple : Dans une SARL au capital de 5 000 € et dont le gérant associé détient 80 % des parts, l'assemblée générale décide de verser 5 000 € de dividendes aux associés, soit 4 000 € ($5\,000 \times 80\%$) au profit du gérant. Dans ce cas, 400 € ($5\,000 \times 80\% \times 10\%$) seront soumis aux prélèvements (à 17,2 %) et 3 600 € aux cotisations SSI.

Conseil : Si au cours des années précédentes vous avez doté le poste « autres réserves » ou si vous disposez d'un « report à nouveau » créditeur (consultez le passif du bilan) alors vous pourriez procéder à une augmentation de capital qui augmenterait votre enveloppe de dividendes distribuables hors cotisations SSI.



Conclusion

Si la forme de la société n'a pas d'incidence sur les modalités de taxation des dividendes à l'impôt sur le revenu, il en est tout autrement pour les prélèvements sociaux. À retenir donc : plus le montant du capital de la SARL sera élevé, plus la part des dividendes susceptible d'échapper aux cotisations sociales sera importante.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL : CONTACTEZ-NOUS !



SAS SYNTHESE FINANCE

Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP 11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

☎ : 04.90.31.02.59 - ✉ : contact@synthese-finance.com

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Fêtes
and
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Champagne * Amour Santé



**Toute l'équipe de Synthèse Finance
vous remercie de votre fidélité
&
vous souhaite d'excellentes fêtes de fin
d'année...**

